

## Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale

### Addendum du 27 décembre 2021 à la Note du 20 décembre 2021 - Accélération de la campagne de rappel vaccinal

Dans le cadre de l'accélération de la campagne de rappel vaccinal, le COSV a été saisi par le Ministère de la Santé au sujet du raccourcissement du délai entre la primo-vaccination et le rappel. **Par le présent avis, le COSV se positionne en faveur d'un raccourcissement du délai à 3 mois, ce qui permettrait à une plus grande partie de la population d'avoir son rappel et ainsi d'être mieux protégé face à Omicron.**

Toutefois, le COSV souligne qu'un tel raccourcissement ne doit en aucun cas provoquer de saturation des capacités de vaccination et ainsi un risque de retard dans la prise de rendez-vous des plus fragiles. De plus, il conviendrait d'adopter une communication claire et transparente sur la potentielle baisse d'efficacité du rappel liée au raccourcissement du délai à trois mois. En effet, cette mesure pourrait être non-optimale sur le plan immunologique, mais n'en demeure pas moins nécessaire sur le plan épidémiologique et pour faire face à Omicron. De plus, la communication ne devra pas donner l'impression que les mesures tendent vers un cycle de vaccination qui se répète.